COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 02.12.2019

36/2019

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du rapport-préavis
Rapport-préavis relatif à l'amélioration de la desserte nocturne des trains régionaux en fin de semaine et réponse au postulat « Chemins de fer Montreux-Les Avants et Montreux-Caux : pour des transports publics efficaces le week-end et en soirée » de M. Florian Chiaradia

Président : Tal Luder (UDC)

Membres :
Ihab Al Jundi (SOC)
Nicolas Büchler (SOC)
Carola Fastiggi (ML)
Angelo Giuliano (PLR) remplacé par Raphaël Corbaz
Mario Gori (SOC)
Mélanie Nicollier (PLR)
Béatrice Tisserand (Les Verts)
Christian Vernier (PLR)
Lionel Winkler (PLR)

Séance tenue le 19 nov 2019 à 20 h, à la Villa Mounsey (rue du Marché 8, à Montreux).

Représentation municipale : M. Caleb WALTHER (Municipal, Direction PSM - Patrimoine, Sport et Mobilité)

Préambule

La présidence de la commission est remise en jeu par le premier membre désigné ; elle n'est pas demandée, M. Tal LUDER fonctionne en tant que président-rapporteur ; il n'y a pas de déclaration d'intérêts.

Propos de la Municipalité

La municipalité est favorable à ce projet ; M. WALTHER rappelle que ce rapport-préavis répond à la demande initiale du postulant, à savoir améliorer la desserte nocturne des trains régionaux en fin de semaine (weekend) et en soirée.

Le point 3.1 (p. 3) du préavis est évoqué (3.1 Montreux – Les Avants – Zweisimmen) ; cet horaire est actuellement au stade de projet, et plusieurs séances de travail sont encore prévues entre la DGMR (canton), la compagnie (MOB) et la municipalité.

Il est rappelé que chaque année a lieu une période consultative publique de l'horaire de mai à juin durant laquelle tout un chacun peut apporter ses modifications et ses suggestions, afin que le MOB puisse intégrer les demandes de prestations que la commune serait prête à financer.

Le point 3.3 (p. 3) du préavis est évoqué (3.3 Développement de l'offre nocturne en fin de semaine) ; pour une transparence du projet, la demande pour une desserte spéciale durant le MJF est clairement indiquée (CHF 5'870.-)

L'horaire prévu n'a pas que des avantages, notamment la desserte entre Montreux et Fontanivent (réf. p. 4 du rapport-préavis, 4.1 Réponse au postulat), mais par contre la cadence est plus homogène et l'horaire plus simple à lire. Le service pour les montreusiens n'est pas péjoré malgré l'arrivée du train à bogies variables (chariots amovibles à deux essieux qui portent les voitures) permettant de relier Montreux à Interlaken sans changement de train.

La commission passe ensuite à l'étude du projet d'horaire prévu (projection à l'écran) ; ce dernier étant encore au stade du développement, aucun document y relatif n'est annexé au rapport. Les commissaires eurent néanmoins loisir de poser toute question utile à leur prise de décision.

Questions posées par les commissaires et discussion générale

Q : Un commissaire s'inquiète à propos du nouvel horaire et de ses conséquences sur les enfants scolarisés ; pour l'élève qui manque son train, faudra-t-il attendre 1h avant de pouvoir monter dans le suivant ?

R : Cet horaire est aligné sur celui des écoles, et les élèves disposeront de suffisamment de temps pour rejoindre l'arrêt de train à proximité de leur établissement respectif. À noter qu'une partie des élèves ne retournent pas à leur domicile durant la journée, et qu'ils peuvent bénéficier des unités d'accueil pour écoliers (UAPE) de la commune. Pour information (réf. p. 4 du rapport-préavis, 4 Conséquences financières), c'est CHF 60'000.- d'économie qui sera réalisée, car les créneaux spécifiques aux écoles feront désormais partie intégrante de l'horaire.

Q : Le futur horaire inclut-il un train après 23h48 en direction de Glion-Caux, ou est-ce le

dernier ; afin d'avoir la possibilité de remonter encore plus tard dans la soirée, serait-il possible d'avoir un service de bus ou de faire un appel d'offre auprès des compagnies de taxis afin d'obtenir des prestations supplémentaires ?

R : La Municipalité a voulu répondre en premier lieu aux demandes du postulant. Il est possible de commander des prestations supplémentaires, mais cela a un cout. La commune propose le "Taxibus Montreux" à prix raisonnable (CHF 6.- pour un aller simple), actuellement très peu utilisé, mais dont il serait possible d'étendre les services pour autant que cela soit financé ; ce service ne correspond cependant pas à un train à horaire régulier.

Deux commissaires échangent à propos du type de véhicule proposé pour rejoindre Glion-Caux :

Le premier déclare que si l'exploitation d'un train lui semble acceptable pour desservir la région des Avants, cela lui parait excessif d'en faire de même pour la région de Glion-Caux, qui à son avis est moins populée ; plutôt que d'y envoyer un train de plus de 40 tonnes, ne serait-il pas judicieux de limiter les services de transport au Taxibus, quitte à n'utiliser que des véhicules de type hybride ou électrique ? Il ajoute que pour les Montreusiens qui reviennent de l'extérieur de la commune tard dans la soirée ou de nuit, un service à la demande de type Taxibus est plus rationnel et efficace qu'un service ferroviaire.

Le deuxième, habitant de Glion, estime d'une part que les chiffres avancés par son préopinant concernant le nombre d'habitants sont erronés, et que d'autre, il est nécessaire de maintenir l'utilisation du train, car ainsi qu'il a pu le constater par lui-même, les véhicules de type électrique ont leurs limites, notamment en hiver et particulièrement en cas de neige. Le projet tel que présenté lui convient.

Le premier déclare qu'il serait souhaitable que la Municipalité applique le nouvel horaire pendant l'hiver, mais qu'elle propose la gratuité du service Taxibus pendant l'été pour les courses nocturnes, à concurrence d'un montant qui serait à définir.

M. WALTHER répond que, bien que ce soit possible sur le principe, cela ne va pas dans le sens de ce que la municipalité souhaite mettre en œuvre, à savoir un horaire homogène et régulier basé sur le transport ferroviaire ; l'ajout de cette contrainte aux conclusions du rapport-préavis ne répond pas à la demande initiale du postulant.

Suite à cet échange, un amendement (numéro 2) est déposé dans ce sens.

- L'amendement est refusé par la majorité des commissaires.

Un commissaire se demande pourquoi aucune prestation supplémentaire n'a été prévue la veille des jours fériés ?

M. WALTHER répond à nouveau qu'il s'agit d'abord de répondre à la demande du postulant, et qu'il est rare que les transports publics proposent des modifications portant

sur des jours isolés, entre autres car il est compliqué de communiquer ces horaires spécifiques ; la commission est cependant compétente pour proposer cet ajout au projet proposé par la municipalité.

Suite à la discussion et à ces information, un amendement (numéro 1) est déposé dans ce sens.

- L'amendement est accepté par la majorité des commissaires.

Ce commissaire se demande s'il serait possible de faire un point de situation d'ici 2 ou 3 ans afin de confirmer que le nouvel horaire satisfait les habitants des hauts de la commune, et dans le cas contraire, de commander des prestations supplémentaires pour les trains nocturnes.

M. WALTHER répond que les commandes sont faites pour 2 ans en général, et qu'il faut 3 ans pour qu'un horaire soit accepté et intégré par les usagers ; même si cela n'est pas formellement indiqué dans le rapport-préavis, la Municipalité évalue régulièrement la situation afin de répondre au mieux aux besoins de la population en matière de transport public.

La parole n'étant plus demandée, la commission passe au vote, ensuite de quoi la séance est levée.

Amendement(s)

Amendement de Raphaël Corbaz

Amendement 2

Décaler la numérotation des points 2 à 5 qui deviennent respectivement les points 3 à 6 des conclusions, et insérer un nouveau point 2. aux conclusions comme suit :

2. de limiter l'offre supplémentaire Montreux - Haut-de-Caux à l'horaire d'hiver, à remplacer par une offre de taxibus à développer durant l'horaire d'été.

1 oui, 9 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Amendement de Béatrice Tisserand

Amendement 1

Modifier les points 1 et 3 des conclusions comme suit :

1. De commander une desserte supplémentaire Montreux - Les Avants et Montreux - Haut-de-Caux en fin de soirée des vendredis et samedis, ainsi que les veilles de jours fériés dès

2021, selon l'offre de courses supplémentaires en 2021 du MOB SA

3. de porter, à cet effet, au budget 2020 le montant de CHF 5'870.– puis, aux budgets 2021 et suivants, le montant de CHF 65'000.– au maximum au compte 180.3517 « Participation transports publics »

9 oui, 0 non, 1 abstention, 0 bulletin blanc.

Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le rapport-préavis No 36/2019 de la Municipalité du 11 octobre 2019 au Conseil communal relatif à l'amélioration de la desserte nocturne des trains régionaux en fin de semaine et réponse au postulat « Chemins de fer Montreux-Les Avants et Montreux-Caux : pour des transports publics efficaces le week-end et en soirée » de M. Florian Chiaradia

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. de commander une desserte supplémentaire Montreux - Les Avants et Montreux - Haut-de-Caux en fin de soirée des vendredis et samedis, ainsi que les veilles de jours fériés dès 2021, selon l'offre de courses supplémentaires en 2021 du MOB SA ;

2. de commander l'exploitation nocturne du funiculaire Territet – Glion pendant le Festival de Jazz de Montreux dès l'édition 2020 ;

3. de porter, à cet effet, au budget 2020 le montant de CHF 5'870.– puis, aux budgets 2021 et suivants, le montant de CHF 65'000.– au maximum au compte 180.3517 « Participation transports publics » ;

4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec ce rapport-préavis ;

5. de prendre acte du fait que ce rapport-préavis répond au postulat « Chemins de fer Montreux-Les Avants et Montreux-Caux : pour des transports publics efficaces le week-end et en soirée » de M. Florian Chiaradia.

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Tal Luder (UDC)